

Service Vie Citoyenne
Secteur Etat Civil et Formalités
Affaire suivie par Antoinette SARTI
☎ : 05.57.93.63.90
etatscivil@mairie-pessac.fr

AR 2024_0218

Réf: AS/2024/D371

ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Arrête :

Article Unique

Madame Véronique CARLOTTI, Conseillère Municipale de Pessac est déléguée pour procéder à l'audition de :

[REDACTED]

dans le cadre de son projet de mariage

[REDACTED]

organisée à PESSAC (Gironde), le 3 décembre 2024.

Fait à Pessac, le 18 novembre 2024

 Le Maire,
Franck RAYNAL